



Message phyto fraise n° 2021-9 Novembre 2021

Désinsectisation des serres vides avant mise en culture

Il existe quelques produits autorisés pour l'usage « Traitements généraux * désinsectisation * Locaux, Structures, Matériels (Produits d'Origines Végétales...) » qui sont utilisables dans les serres vides.

Les produits suivants sont utilisables dans les **serres vides avant la mise en place de la culture** :

Nom commercial	Substance active	Dose	DRE	Formulation	Remarque
TALISMA EC	Cyperméthrine	0,06 L / 100 m ²	48 h	Concentré émulsionnable (EC)	0,6 L / 50 L eau pour 1000 m ²
PIRIGRAIN 250	Pirimiphos-méthyl	1 L / 1000 m ²	24 h		Application par pulvérisation automatique* après dilution dans l'eau
ACTELLIC SMOKE GENERATOR		1 pot / 570 m ³	8 h	Fumigène	/

Voir les fiches techniques jointes et lire attentivement les étiquettes avant utilisation : conditions d'utilisation, recommandations particulières...

Après le traitement aérer pour permettre un renouvellement complet de l'air.

Respecter un délai d'au moins 72 h entre l'application et la mise en culture.

Attention au risque potentiel de dépassement de LMR, en particulier pour les produits à base de pirimiphos-méthyl (LMR de 0,01 mg/kg soit la limite de quantification) : réaliser le traitement en l'absence des substrats (le cas échéant), éviter que les plantes entrent en contact avec les supports,...

*Pulvérisation autonome = l'applicateur ne doit pas être présent dans la serre au moment de l'application

Source : Lettre de décision d'AMM de l'ANSES, SOJAM et NEODIS

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

Rédaction : Sara Ferrera (CA 84 - APREL), et Louise Cachenaut (AOPn Fraises de France).

Diffusion : Louise Cachenaut (AOPn Fraises de France).

Renseignements complémentaires : sara.ferrera@vaucluse.chambagri.fr

Partenaires financiers :

